16092026- /44

PREVENTION RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR

RECYCLAGE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

OBJECTIFS

Appliquer et mettre en oeuvre l'organisation des travaux
Assurer sa sécurité et celle des autres lors des travaux d'entretien et de maintenance mais également lors du conditionnement des déchets
Appliquer les procédures et consignes établies et informer la hiérarchie de tout incident,

PROGRAMME

Mise à jour sur les thèmes suivants
- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante
La caractéristique de l'amiante
L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante
Effet sur la santé et suivi médical
- Dispositions générales
L'organisation de la prévention
Responsabilité et sanctions encourues
- Conception d' un chantier amiante dit de « sous-section 4 »
Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.)
Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration
Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention
Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique
Produits de substitution
Métrologie, formations et suivi
Moyens de protection collective
1)Confinement statique (film de propreté) et dynamique
2)Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
3) Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
4) Sas d'entrées / sorties, sas déchets
Équipements de protection individuelle
a) Efficacité
b) Usage et critères de choix
c) Avantages et inconvénients
d) Principes de fonctionnement
Mode opératoire / notice de poste
- Réalisation d'un chantier amiante sous-section 4
L'installation du chantier
La préparation du chantier
Techniques d'intervention
Les contrôles
Le repli et la restitution
Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination
Intégration des situations d'urgence et les secours
- Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation partielles sur les thèmes suivants
Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3
Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle
Mise en œuvre d'aéraulique d'un chantier amiante
Mise en œuvre de modes opératoires et notices de poste
Évaluations théoriques et pratiques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Personnel disposant d'une attestation de compétence opérateur SS4 à jour souhaitant recycler son attestation de compétence

PRE-REQUIS : Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire, attestation de compétence de formation initiale

LIEU : Centres Certifié COFRAC pour les formations amiante

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié Certibat par le Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion. Certification visée : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (interventions de sous-section 4) du 18/10/2023
Code RS: 6417

Modalités, délai :